

Contenu et Objectifs de la formation

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ S'assurer que le travailleur a assimilé les enseignements de la formation préalable, notamment au regard du retour d'expérience issu de sa première période d'exercice professionnel dans le domaine de l'amiante, et de renforcer les aspects de prévention liés aux risques liés à l'amiante ✓ Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme ✓ Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, consultation des institutions représentatives du personnel et du médecin du travail, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs, formation à la sécurité du personnel au poste de travail ✓ Connaître les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante et le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante ainsi que les limites de ces repérages ✓ Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante — Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis — Mission et méthodologie »). Être capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques ✓ Connaître les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés ✓ Connaître les obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante. Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur ces navires. Être capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques ✓ Connaître les régions comportant des terrains amiantifères ✓ Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ✓ Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ✓ Connaître les produits ou procédés de substitution à l'amiante ✓ Connaître les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes ✓ Connaître les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis-à-vis des travailleurs ✓ Connaître les moyens techniques et matériels permettant de maîtriser l'aérodynamique d'un chantier | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Être capable de définir des procédures opératoires adaptées et spécifiques de l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers. Être capable de les faire appliquer ✓ Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir des plans de démolition, de retrait ou de confinement d'amiante s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS), et de les faire appliquer <p>Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Être capable de définir des procédures de contrôle en cours de chantier et de les faire appliquer (concernant notamment les mesures d'exposition, l'étanchéité, les rejets et l'atmosphère de la zone de travail, le tunnel de décontamination) ✓ Maîtriser l'aérodynamique d'un chantier ✓ Être capable d'évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération, notamment par la connaissance des expositions, et, sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir des notices de postes, de choisir des méthodes de travail, de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement, et d'assurer la traçabilité des opérations. Sont notamment visées les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle de l'empoussièrement, le suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements. Être capable de faire appliquer ces méthodes et procédures ✓ Être capable d'effectuer l'analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques ✓ Être capable de choisir, de savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés. Être capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements et de les faire appliquer ✓ Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées en tenant compte des critères externes ayant une influence sur le métabolisme (chaleur, humidité, pénibilité du travail...) ✓ Être capable de définir les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets et de les faire appliquer ✓ Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication ; être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer ✓ Être capable de transmettre aux opérateurs l'information et le savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante |
|--|---|



Programme de la Formation de 1^{er} Recyclage

Encadrement Technique - Sous-Section 3

Formation répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012

Durée
2 Jours (14 heures)
Validation de la formation
Evaluation théorique et pratique des acquis et remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances
Pédagogie
✓ Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses. ✓ Mises en situation sur plate-forme pédagogique
Animation
Par des formateurs titulaires de l'attestation de compétence délivrée par l'INRS – OPPBTP
Nombre de stagiaires
10 personnes maximum conformément à la législation
Public
Personnel d'encadrement technique sous-section 3 A réaliser 6 mois après la formation préalable
Pré requis
✓ Avoir plus de 18 ans ✓ Fournir un avis d'aptitude médicale au poste de travail ✓ Fournir l'attestation de compétence de la formation précédemment suivie ✓ Maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral. Merci de nous contacter le cas échéant
Modalités et délais d'accès
Les dates : Merci de consulter notre calendrier sur notre site internet (Catalogue des formations (mp-formation.fr)) Démarches : 2 possibilités : ✓ Faire une demande de devis en ligne et nous le renvoyer signé et tamponné, accompagné de l'avis médical ✓ Nous contacter par téléphone pour obtenir une fiche d'inscription et nous la retourner signée et tamponnée, accompagnée de l'avis médical Délais d'accès : Possibilité de s'inscrire jusqu'à J-1 de la formation voulue sous réserve de disponibilité et sous réserve de réception du bulletin d'inscription pendant les horaires d'ouverture Délais de réponses moyen : Réponse sous un jour ouvré
DESCRIPTIF DÉTAILLÉ RNCP / RS – FRANCE COMPÉTENCES
✓ La formation est enregistrée au Répertoire Spécifique des certifications/habilitations de France Compétences : RS6422. ✓ L'organisme certificateur de cette formation est : le Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion ✓ Son libellé exact est : "Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels d'encadrement technique en sous-section 3" ✓ Date de publication de la fiche RS : 19-10-2023 - Date de début des parcours certifiants : 18-10-2023 ✓ Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2027

NORRAC

Organisme de Formation Certifié

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000.00 € - RCS AIX 417 529 781 – SIRET 417 529 781 00078
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence Alpes Côte d'Azur

Siège social : 22 rue Gustave Eiffel - La Verdière 1 - 13880 VELAUX
Tel : 04 42 740 100 - Contact : norrac@norrac.fr - Site internet : www.norrac.fr